

À voir à la gare de Prévost



4e Symposium de peinture de la gare de Prévost:

« Les couleurs de Prévost... »

Organisé par Lise Voyer et Jean-Pierre Durand, le quatrième Symposium de peinture de la gare de Prévost se tiendra du lundi 30 juillet au dimanche 5 août 2001 sous le thème « **Les couleurs de Prévost** » et permettra à une cinquantaine de peintres de la région et d'ailleurs d'immortaliser les paysages les plus pittoresques de la communauté prévostoise.

Comme par les années passées, les peintres participants seront accueillis à la gare de Prévost le lundi 30 juillet où ils pourront rencontrer les députées Lucie Papineau et Monique Guay ainsi que le maire Claude Charbonneau qui appuient l'événement artistique depuis 1998.

Durant la semaine, ils pourront participer à des visites guidées de la ville de Prévost qui les amèneront à découvrir les plus belles scènes à peindre.

Les membres du Comité de la gare leur feront visiter les gares du réseau des gares des Laurentides et à la fin du

Symposium on dégustera le blé d'Inde nouveau.

Les organisateurs ont aussi prévu la tenue d'une journée spéciale pour les peintres handicapés qui seront accueillis, comme l'an dernier, à la gare de Prévost.

Durant la semaine, les visiteurs seront invités à voter pour la plus belle œuvre produite par les peintres participants.

Le Symposium de peinture de la gare de Prévost, qui en est à sa quatrième édition, permet à beaucoup de peintres de découvrir les charmes de Prévost et des Laurentides. Il permet aussi de susciter l'intérêt des artistes pour les gares du P'tit train du nord, des bâtiments souvent centenaires qui font partie du patrimoine bâti des Laurentides.

On peut s'inscrire au Symposium en se procurant un formulaire à cet effet à la gare de Prévost. On peut aussi téléphoner au 450-224-2105. Le nombre d'inscriptions est limité à 50, les premiers arrivés seront les premiers inscrits.

Les couleurs de Prévost

Par monts et par vaux
Nous te découvrons, cambrés sur nos chevaux
Humant l'air frais de la montagne
Admirant en toutes saisons ton envoiement beauté
Tes trésors ancestraux et maisons de campagne
Prévost, source ineffable de sérénité!

En la chaude saison
Nos pinceaux à l'aquarelle
Sur nos papiers traduiront
Tes lacs apaisants et chutes qui ruissellent
Nous libérant, artistes, des affres du temps

Couleurs à l'huile nous sortirons
Et nos pinceaux pareillement
Pour rendre hommage
À ses automnes flamboyants
Et ses oiseaux au beau ramage

La froidure venue
Nous devons, hélas, ranger
Chevalets de campagne, parapluies et chapeaux
Puis, oh! quel bonheur, en ta gare centenaire
Nous pourrions partager ce qu'il y a de plus beau:
Tes lumières, muses d'émotions saisonnières

Au pastel nous peindrons
De la plus tendre façon
Coquelicots, prés et petits veaux
Cascades ou ruisseaux
Se gonflant au printemps

Le passage des saisons
À Prévost, pure merveille
Nous ouvre des horizons
À nuls autres pareils
Prévost, mon arc-en-ciel de passions!
Jocelyne Langlois, hiver 2001

Exposition Galerie d'art de la Gare

Noëlla Cyr : créativité et polyvalence

Jusqu'à la fin mars à la galerie d'art de la gare de Prévost on peut voir les œuvres de Mme Noëlla Cyr, artiste peintre de la région. La galerie d'art de la gare de Prévost est ouverte de 9 h 30 à 17 h, tous les jours. Pour informations : tél. : 224-2105.

Noëlla, native de Montréal, issue d'une famille nombreuse. Avec ses parents, elle déménage en Abitibi sur une terre de colonisation où elle rencontre son premier amour qui dure depuis cinquante ans.

Noëlla est une artiste dans l'âme. Dès son plus jeune âge, animée d'une grande créativité et polyvalente, elle dessine ses propres patrons et confectionne ses vêtements. Curieuse de nature, elle s'intéresse à la broderie, au tricot, au tis-

sage et réalise des chapeaux.

Parallèlement, elle s'intéresse aux arts visuels. Elle visite des musées, des expositions et rêve de devenir artiste.

Fortes de ses expériences passées, Noëlla concrétise son rêve à l'hiver 1989. Elle prend des cours de dessin et de peinture. Le mécanisme est enclenché et depuis ce temps deux cents peintures ont émergé de son pouvoir créateur.



Noëlla Cyr



PROJET DE RÉNOVATION Quelques règles à suivre

Avant de commencer

Beaucoup de propriétaires profitent de l'arrivée du printemps pour mettre en œuvre leurs projets de rénovation.

Il est important de se rappeler qu'il faut auparavant vérifier les règlements de construction et de zonage applicables et dans la vaste majorité des cas, obtenir un permis de la municipalité.

Cette dernière peut aussi vous informer sur l'existence possible de programmes de subvention.

À défaut de respecter les règlements, la municipalité pourra faire arrêter les travaux et même forcer à démolir les constructions effectuées sans permis.

Travaux confiés à un entrepreneur

Plusieurs retiennent les services d'un entrepreneur qui devra alors fournir un contrat écrit concernant les travaux, leur durée et leur prix. Dans certains cas, si c'est l'entrepreneur qui sollicite les gens en faisant du porte à porte, par exemple, la Loi sur la protection du consommateur s'appliquera, permettant ainsi au client de « changer d'idée » dans les dix jours suivant la signature du contrat de rénovation.

Dans tous les cas il serait prudent de vérifier auprès de la Régie du bâtiment la validité de la licence de l'entrepreneur choisi. Plusieurs entrepreneurs sont cautionnés par un organisme et leurs travaux couverts par un plan de garantie. Il ne faut pas hésiter à exiger une confirmation à cet effet, ces garanties pouvant être avantageuses pour le consommateur.

Augmentation

des coûts en cours de rénovation

L'article 2107 du Code civil du Québec prévoit que, si le prix des travaux a fait l'objet d'une estimation, le client ne sera pas tenu de subir des augmentations de prix à moins que les travaux supplémentaires aient été imprévisibles, soit par l'entrepreneur ou le client.

La résiliation du contrat de services

Il peut parfois arriver que le client désire annuler son contrat avec l'entrepreneur même en cours de travaux. "Le client peut, unilatéralement résilier le contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise."

Dans ce cas, il serait prudent de consulter votre avocat afin d'être bien informé des formalités à respecter.

Dans les prochaines chroniques nous aborderons divers sujets dont les vices cachés et les hypothèques, entre autre pour ceux qui songent à magasiner une nouvelle maison d'ici à l'été.

Adresses utiles

Régie du bâtiment du Québec
1-800-361-0761 (qualification des entrepreneurs) www.rbg.gouv.qc.ca

On peut rejoindre Benoit Guérin, avocat accrédité par le Centre de consultation juridique (CCJ) au (450) 560-9889 ou encore au 1-877-560-9889.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de lois en vigueur et ne peut être reproduit sans l'autorisation du Centre de consultation juridique (CCJ)